

Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 148, Modelage plastique thérapeutique, anthroposophique

Les Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 148, Modelage plastique thérapeutique, anthroposophique sont applicables en complément et comme partie intégrante des Conditions d'Enregistrement et des Conditions Générales du RME.

À partir du 1er janvier 2022, les Conditions d'Enregistrement alors actuelles ainsi que les présentes Directives complémentaires seront applicables pour l'enregistrement de cette méthode. Dans la mesure où ces Directives se différencient des Conditions d'Enregistrement, ces Directives ont la priorité. Or, les divergences s'appliquent uniquement à l'enregistrement de la méthode N° 148, Modelage plastique thérapeutique, anthroposophique et non à l'enregistrement d'autres méthodes ou groupes de méthodes.

1. Généralités

Pour l'enregistrement de cette méthode, une formation composée d'une formation de base et d'une formation spécialisée, représentant au total au moins 840 heures d'enseignement, doit être justifiée.

2. Formation de base (au moins 340 heures d'enseignement)

Les matières mentionnées ci-après doivent faire partie d'une manière appropriée de la formation de base :

2.1 Bases médicales

- anatomie et physiologie de l'être humain
- pathologie
- pharmacologie
- mesures d'urgence
- hygiène

2.2 Bases des sciences sociales

- psychologie
- communication

2.3 Bases générales

- compréhension de la santé
- éthique
- gestion du cabinet

3. Formation professionnelle spécialisée (au moins 500 heures d'enseignement)

Les contenus d'enseignement mentionnés ci-après doivent faire partie d'une manière appropriée de la formation professionnelle spécialisée :

3.1 Histoire et développement du Modelage plastique thérapeutique, anthroposophique

Vision de l'être humain en anthroposophie. L'impulsion plastique selon Rudolf Steiner dans le contexte des bâtiments du Goetheanum. Le parcours de formation plastique selon Oswald Dubach. Poursuite du développement par Raul Ratnowsky en tant que parcours de formation plastique et thérapeutique. Concepts médicaux et thérapeutiques actuels de la méthode.

3.2 Principes, concepts et effets du Modelage plastique thérapeutique, anthroposophique

Exercices plastiques de base et exercices de thérapie individuelle pour renforcer les forces d'auto-guérison, les processus mentaux, les forces vitales et les forces physiques. Les exercices de thérapie avec légèreté et lourdeur, les directions spatiales, avec des rythmes, avec des forces de vie et de forme, avec des forces de volonté, d'activation et d'apaisement. Renforcement et régulation de l'effet sur les forces vitales et du moi.

3.3 Indications, contre-indications et limites du Modelage plastique thérapeutique, anthroposophique

Indications. Contre-indications absolues et relatives. Précautions. Limites personnelles et spécifiques à la méthode.

3.4 Processus thérapeutique

Estimation des besoins thérapeutiques et du traitement adéquat selon des critères spécifiques à la méthode. Définition des objectifs, planification et mise en oeuvre des mesures. Information, documentation et coopération interdisciplinaire, évaluation des traitements et de leur qualité.

3.5 Techniques de traitement et instruction au patient

Techniques d'intervention pour le système nerveux-sensoriel, le système rythmique, le système métabolique et les membres de l'être humain. Modeler, construire, sculpter, façonner, sculpter sur pierre, former. Manipulation de différents matériaux et outils.

4. Entrée en vigueur

Ces Directives entrent en vigueur le 1er janvier 2019.

Novembre 2018